

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis COMMUNE DE NANGIS

République Française

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/MAI/76	
Date du conseil municipal	
29/05/2024	OBJET: DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN
Date de la convocation	DU SICPAN
23/05/2024	
Date de l'affichage	
23/05/2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 23 mai 2024.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Maire.

Alban LANSELLE, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Angélique RAPPAILLES, Maires-adjoints.

Armand DE MAIGRET, Martial DISCH, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Frédéric BRUNOT, Suzanna MARTINET, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Clotilde LAGOUTTE, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Chantal **REGNAULT-GALLOIS**, **pouvoir à** Nolwenn **LE BOUTER**Luis-José **TENTE MARQUES**, **pouvoir à** Angélique **RAPPAILLES**,
Nimca **CIGE**, **pouvoir à** Alban **LANSELLE**,
Mahmut **GÜNER pouvoir à** Valérie **JACKY**,
Anne-Laure **DE BELLEVILLE pouvoir à** Stéphanie **SCHUT**Nathalie **COSSERON pouvoir à** Clotilde **LAGOUTTE**

Était absent :

Thomas **LECONTE**

Philippe **DUCQ** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Territoriales.

Accusé de réception en préfecture de réception de réception en préfecture de réception en préfecture de réception en préfecture de réception en préfe

<u>OBJET</u>: DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DU SICPAN

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU la délibération n°2020/JUIL/054 du 16 juillet 2020 portant désignation des conseillers municipaux au sein des divers syndicats des communes dont la ville de Nangis est membre,

VU la délibération n°2021/OCT/004 du 22 octobre 2021 portant désignation d'un conseiller municipal au sein du SICPAN,

CONSIDERANT que Monsieur Cédric CONTENT a adressé à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne sa démission aux fonctions de Conseiller Municipal et de Président du SICPAN,

CONSIDERANT que Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne a accepté ladite démission,

CONSIDERANT qu'il convient de nommer un nouveau représentant de la ville de Nangis au sein du SICPAN,

CONSIDERANT que cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret sauf si le conseil en décide autrement à l'unanimité de ses membres ou lorsqu'une seule candidature est déposée pour ce poste,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'UNANIMITE par 28 voix POUR,

<u>ARTICLE 1</u>: Décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour les cas où les textes ne prévoient pas expressément un vote à bulletin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE par 22 voix POUR,

6 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE)

ARTICLE 2: Dit que les membres du conseil municipal suivants se sont portés candidats : Liste « Agir ensemble pour Nangis » : Valérie JACKY

<u>ARTICLE 3</u>: Désigne Mme Valérie JACKY représentante de la commune de Nangis au sein du SICPAN.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER

Le Secrétaire de séance

Philippe DUCQ

Certifié exécutoire compte-tenu de la Télétransmission en Sous-Préfecture Le 15 Juni 2024

Et de la transmission ou notification et Publication le 0 6 JUIN 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER